

No 11-522-XIF au catalogue

**La série des symposiums internationaux
de Statistique Canada - Recueil**

**Symposium 2005 : Défis
méthodologiques reliés aux
besoins futurs d'information**



2005



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

MESURES DE LA QUALITÉ POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES STATISTIQUES DU SYSTÈME STATISTIQUE EUROPÉEN

Martina Hahn et Håkan Linden ¹

RÉSUMÉ

La plupart des travaux méthodologiques portant sur l'évaluation de la qualité dans le Système statistique européen (SSE) se sont concentrés sur la mise en œuvre d'une démarche cohérente de la qualité, l'utilisation d'une terminologie commune et l'élaboration de méthodes et d'outils harmonisés pour la déclaration de la qualité des données de sortie.

Aujourd'hui, cette démarche est appliquée de façon générale dans le SSE et peut également être utilisée pour une évaluation globale de processus de production statistique, de même que pour des questions comme la définition des critères de qualité pour la conception de plans d'échantillonnage européens, le traitement sélectif des données pour la production efficace de statistiques, et l'établissement de profils de qualité axés sur l'utilisateur.

En outre, certaines activités récentes du SSE, comme l'élaboration du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, ont élargi l'étendue des préoccupations concernant la qualité, afin d'y inclure l'intégrité, l'indépendance et la responsabilité des autorités statistiques nationales et communautaires.

La présente communication expose l'importance des mesures de qualité qui peuvent être utilisées, en vue de la surveillance des besoins actuels et futurs d'information à cet égard dans le SSE.

MOTS CLÉS : qualité des produits, qualité des processus, surveillance de la qualité, assurance de la qualité, profils de qualité.

1. INTRODUCTION

Le concept de qualité pour les organisations qui produisent et diffusent des statistiques a évolué au cours des dernières décennies. Au moment de l'examen de la qualité des données, les organismes statistiques ont travaillé activement à l'établissement de définitions plus opérationnelles de la qualité, afin d'évaluer plus particulièrement la qualité des produits statistiques. Il est aussi devenu évident que la qualité des processus constitue une condition préalable pour assurer un niveau élevé de la qualité des produits. De plus, on a aussi accordé beaucoup d'attention à la détermination, à la description et à la mesure de la qualité des processus statistiques.

En parallèle, les utilisateurs ont besoin d'un plus grand nombre de données et de données plus actuelles. Toutefois, les ressources souvent réduites pour la production des statistiques ont fait en sorte que l'importance est plutôt accordée à la réduction de la variabilité inutile des processus et à l'établissement d'exigences de qualité ou d'objectifs de qualité pour tous les processus et sous-processus, afin d'atteindre les objectifs relatifs aux processus et aux produits (qualité, efficacité, coûts).

Ces dernières années, on a accordé davantage d'importance à la qualité du point de vue de l'adéquation des données à leur utilisation. La plupart des organisations conviennent que la qualité a trait à la capacité d'un produit ou d'un service de répondre aux besoins énoncés ou supposés. Le rôle des données statistiques a pris de l'importance (comme le contrôle des politiques, la concurrence économique, le bien-être social, etc.), ce qui a renforcé la nécessité de principes comme l'indépendance professionnelle, l'impartialité et l'objectivité, de même que la confidentialité statistique, qui doivent être respectés par les organismes produisant des statistiques.

¹ Martina Hahn, Commission européenne, rue Alcide de Gasperi, L-2920 Luxembourg, courriel : martina.hahn@cec.eu.int
Håkan Linden, Commission européenne, rue Alcide de Gasperi, L-2920 Luxembourg, courriel : hakan.linden@cec.eu.int

2. DÉFINITION DES CADRES DE QUALITÉ

2.1 Code de bonnes pratiques de la statistique européenne

Selon les Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission statistique des Nations Unies en 1994, et inspiré par les expériences des instituts statistiques nationaux comme l'ONS, le Bureau de la statistique des Pays-Bas et le Bureau de la statistique de la Nouvelle-Zélande, les responsables du Système statistique européen (SSE) ont adopté, en 2005, un Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, ci-après appelé le Code. Ce dernier ajoute une dimension institutionnelle aux initiatives et aux démarches en matière de qualité du SSE et fournit un cadre général pour mesurer la qualité, grâce à des indicateurs de sa mise en œuvre, ainsi que pour communiquer ses objectifs aux intervenants externes.

En février 2005, le Comité du programme statistique (CPS), auquel siègent les dirigeants des instituts statistiques nationaux des États membres de l'Union européenne, ainsi que le directeur général d'Eurostat, adoptait le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne au nom des autorités statistiques nationales et communautaires.

Le Code a été mis au point par un groupe de travail formé de neuf instituts statistiques nationaux, avec la participation d'Eurostat, à la suite d'une recommandation du Comité du programme statistique en 2003. En parallèle, le Conseil de l'Union européenne invitait, en juin 2004, la Commission européenne à élaborer, avant juin 2005, des normes européennes minimales sur l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité du Système statistique européen, créant ainsi un contexte propice à un appui enthousiaste et unanime au Code par le CPS.

En réponse à l'invitation du Conseil, la Commission européenne adoptait, le 25 mai 2005, une communication et une recommandation sur l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des autorités statistiques nationales et communautaires (Commission européenne, 2005), ces dernières promulguant le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Le Code est un instrument d'autoréglementation auquel on adhère de façon volontaire. Une recommandation de la Commission est l'instrument juridique qui en fait foi, car par définition, elle dépend de l'initiative de chacun et reconnaît la nécessité d'une multitude de démarches tenant compte de la grande diversité des systèmes statistiques nationaux des États membres de l'Union européenne². Parallèlement, le code crée un sens de l'obligation, fournissant une base explicite pour contrôler son application et promouvoir l'appui politique lié à un acte juridique.

Le double objectif du Code est de favoriser la confiance à l'égard des autorités statistiques et de renforcer la qualité des produits. En ce qui a trait à la confiance du public à l'égard des producteurs de statistiques officielles, le Code précise certaines modalités institutionnelles et organisationnelles qui exerceraient une influence sur l'efficacité et la crédibilité de l'autorité statistique. En outre, le Code stipule une gamme de principes touchant la qualité des processus et des produits statistiques, selon des normes, des lignes directrices et des bonnes pratiques internationales et européennes.

Le Code est une réponse à l'invitation du Conseil d'élaborer des normes européennes minimales sur l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité du Système statistique européen et il arrive à les surpasser. En outre, le Code vise à examiner des processus et des produits, plutôt que de se limiter au contexte institutionnel. De plus, il surpasse les attentes du Conseil, à l'égard des niveaux de principes et des indicateurs dans certains domaines, qui sont orientés vers des normes plus élevées tant à l'échelle européenne qu'internationale.

Jusqu'à maintenant, l'objectif du Code a été établi dans une perspective de développement et de communication à plus long terme, plutôt que du point de vue de son adoption par le CPS.

Le Code repose sur 15 principes. Ceux-ci rendent compte dans une large mesure de normes internationales déjà existantes et tirent parti de la définition de la qualité des statistiques dans le SSE (Eurostat 2003). Un ensemble d'indicateurs de surveillance précise chaque principe et fournit un repère pour la mise en œuvre du Code. Les principes sont regroupés en trois sections³.

² Des données concernant certains éléments importants des instituts statistiques nationaux et du contexte institutionnel d'Eurostat sont résumées dans Eurostat (2005a).

³ Le texte complet du [Code de bonnes pratiques de la statistique européenne](http://europa.eu.int/comm/eurostat/quality) est disponible dans 20 langues dans le site Qualité d'Eurostat : <http://europa.eu.int/comm/eurostat/quality>.

1. Environnement institutionnel

À titre de condition préalable pour l'élaboration de produits de grande qualité et pour sa reconnaissance par les utilisateurs, le Code accorde une grande importance à l'environnement institutionnel, y compris aux six principes suivants : indépendance professionnelle, mandat pour la collecte des données, adéquation des ressources, engagement sur la qualité, secret statistique, impartialité et objectivité.

2. Processus statistiques

Conformément au concept de gestion de la qualité totale, le Code comprend des normes et des pratiques éprouvées relativement aux processus qui sous-tendent la production des statistiques, selon les principes suivants : méthodologie solide, méthodes statistiques adaptées, charge raisonnable pour les répondants, bon rapport coût-efficacité.

3. Résultats statistiques

Le respect des besoins des utilisateurs et des normes européennes de qualité pour les statistiques fait partie de la troisième section du Code, qui porte sur les résultats statistiques. Les principes suivants comprennent : pertinence, exactitude et fiabilité, actualité et ponctualité, cohérence et comparabilité, accessibilité et clarté.

Le Code vise à informer les utilisateurs au sujet de la fiabilité des statistiques et de l'impartialité des autorités qui les ont produites, ainsi qu'à fournir des garanties aux fournisseurs de données sur la protection des données confidentielles et à limiter le fardeau administratif.

Selon le Code, les principaux intervenants sont les autorités statistiques nationales et communautaires ainsi que leurs employés. Il s'agit des instituts statistiques nationaux, d'Eurostat, ainsi que d'autres producteurs de statistiques européennes dans les pays et à la Commission. Selon l'organisation des statistiques officielles, la mise en œuvre du Code suppose toute une gamme d'intervenants aux niveaux national et communautaire. Par conséquent, le Code peut agir comme catalyseur pour raffermir la fonction de coordination des instituts statistiques nationaux dans les divers systèmes statistiques.

Les principes liés à l'indépendance professionnelle, au mandat pour la collecte des données, à l'adéquation des ressources et, dans une certaine mesure, à l'impartialité et à l'objectivité, ne peuvent être abordés de façon exhaustive par une autorité statistique isolément. Ainsi, les autorités chargées de la gouvernance, c'est-à-dire les administrations publiques, les ministères, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne, sont sollicitées quant à la mise en œuvre du Code, et elles doivent s'assurer que leurs services statistiques sont organisés professionnellement et comportent les ressources nécessaires.

En ce qui a trait aux statistiques visées, le Code porte sur la production de statistiques européennes officielles à l'intérieur du SSE. Tout en respectant les dispositions législatives européennes pertinentes, les statistiques comprises dans le Code sont des statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques nationales et l'autorité statistique communautaire, conformément à l'article 285(2) du traité de la CE. En principe, le Code ne porte pas sur la production et la diffusion de statistiques nationales, ni de statistiques utilisées à des fins européennes à l'extérieur du programme statistique de la Communauté européenne. Toutefois, en pratique, un lien étroit entre les statistiques et un chevauchement avec les institutions qui les produisent et les diffusent rendront difficile l'établissement d'une délimitation claire et, dans nombre de cas, pourraient susciter de la confusion chez les utilisateurs. Ainsi, la reconnaissance large du Code comme source d'inspiration pour tous les producteurs de statistiques officielles profitera à la qualité des systèmes statistiques, ainsi qu'aux stratégies de communication avec les utilisateurs.

Afin que la démarche d'autoréglementation choisie pour la mise en œuvre du Code corresponde à l'exigence en matière de responsabilité, la Commission a annoncé dans sa recommandation l'établissement d'un système de rapports. Au cours de la deuxième moitié de 2005, les instituts statistiques nationaux et Eurostat ont procédé à une évaluation en fonction des principes et des indicateurs du Code. À cette fin, un groupe de travail du CPS chargé de la mise en œuvre du Code a conçu un questionnaire en tant que base commune. Les prochaines étapes comprendront des examens par les pairs afin de valider les résultats des autoévaluations, en ciblant les améliorations aux niveaux national et européen, ainsi que l'élargissement de l'application du Code, afin d'inclure les fournisseurs de données autres que les instituts statistiques. Eurostat rendra compte de la mise en œuvre du Code par le Système statistique européen dans son [site Web Qualité](http://europa.eu.int/comm/eurostat/quality)⁴. Par ailleurs, un organisme consultatif de haut niveau sera proposé par la Commission, en vue de jouer un rôle actif pour améliorer l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité du SSE.

⁴ <http://europa.eu.int/comm/eurostat/quality>

Depuis l'adoption du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, sa mise en œuvre s'est concentrée sur les instituts statistiques nationaux et Eurostat. Il faudra toutefois élargir cette orientation et communiquer le contenu du Code et le niveau d'adhésion du SSE aux utilisateurs des statistiques européennes. Cette orientation pourrait nécessiter l'établissement de normes permettant d'étiqueter les statistiques européennes officielles, ce qui permettra aux utilisateurs de déterminer les statistiques produites en conformité au Code. Toutefois, puisque l'échéance de cet exercice est cruciale pour que des répercussions positives se fassent sentir sur l'intégrité et la responsabilité du SSE, et que la délimitation des statistiques européennes officielles n'est pas encore pleinement définie sur le plan conceptuel, il faudra de toute évidence élargir la discussion à ce sujet.

2.2 Convergence des cadres internationaux d'assurance de la qualité

Les expériences de plusieurs bureaux statistiques démontrent l'utilité de cadres de qualité organisés. Jusqu'à maintenant, seulement certaines organisations internationales ou supranationales ont élaboré et utilisé ce type de cadres, afin d'améliorer la qualité de leurs processus de production internes servant à la collecte, au traitement et à la diffusion des données statistiques. Les organisations internationales ont élaboré des cadres (qui se recoupent), comme les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies, le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, l'ABCDQ de la FAO et le CEQD du FMI. Cela pourrait mener à différents types d'évaluations. D'autres efforts d'harmonisation sont nécessaires, afin de réduire le fardeau de réponse des institutions nationales, de faciliter l'échange d'information entre les organisations internationales et d'utiliser efficacement les outils existants pour la collecte des données.

Afin de donner suite aux préoccupations exprimées précédemment, le Comité de coordination des activités statistiques (CCAS) des Nations Unies a décidé, au cours de sa réunion du 12 au 14 septembre 2005, de lancer un projet (CCAS, 2005) sous la gouverne d'Eurostat, concernant l'utilisation et la convergence des cadres d'assurance de la qualité au niveau international. Le projet s'étendra sur une durée de deux ans et comprendra les activités suivantes :

- Mise en correspondance des cadres de la qualité existants, y compris un examen de leurs structures, principes et dimensions de qualité — contextes institutionnels, processus statistiques, résultats statistiques — et de leurs différentes utilisations (fondement pour la définition de protocoles; cadre pour la collecte d'indicateurs). Les résultats devraient comprendre un cadre commun ou un ensemble de cadres clairs et de recommandations pour la mise en œuvre et l'utilisation de cadres de la qualité dans les organismes internationaux.
- Répertoire des différents mécanismes en place pour l'évaluation des systèmes statistiques, comme les examens par les pairs, les autoévaluations et les examens par des tiers. Ces évaluations devraient mener à des processus d'examen communs, dans la mesure du possible, à des évaluations uniformes et partagées des institutions, et à la réutilisation des données existantes par différentes organisations.
- Répertoire des différents outils et pratiques pour la collecte de métadonnées de qualité auprès des fournisseurs de données : prise en compte des aspects de qualité, fréquence, terminologie utilisée, etc. Cela devrait mener à une structure commune pour les rapports de qualité et devrait réduire le fardeau de réponse.
- Information des utilisateurs de façon plus uniforme quant à la qualité des statistiques, grâce à des structures et à des modèles communs et l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité de données de qualité pour des comparaisons d'un pays à l'autre. Cet effort devrait mener à une plus grande harmonisation de la documentation et à une amélioration de la qualité pour les utilisateurs.
- Examen de différentes démarches relativement aux exigences et aux normes minimales en matière de qualité, en vue d'alimenter un processus d'étiquetage des statistiques officielles. Cet examen devrait aboutir à des principes approuvés pour le processus nécessaire à un type d'étiquette pour les statistiques officielles.
- Répertoire et mise en commun de bonnes pratiques, de listes des documents existants, et de liens entre les sites Web afin d'améliorer l'accès aux documents liés à la qualité et créer des économies d'échelle.

3. GESTION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

3.1. Plans d'échantillonnage européens

On a exprimé des préoccupations à diverses occasions dans le SSE, relativement à l'actualité des statistiques économiques, au fardeau statistique imposé par les dispositions législatives de l'UE aux pays et aux répondants, ainsi qu'aux données insuffisantes pour les statistiques dérivées, comme les comptes nationaux. Différentes démarches peuvent être utilisées pour donner suite à ces préoccupations, des démarches qui comportent des propriétés différentes du point de vue de l'actualité, de l'exactitude, du coût et de la rapidité de mise en œuvre à l'intérieur du SSE et des États membres. Parmi ces démarches figure l'échantillonnage européen, les échantillons étant conçus de façon particulière pour produire des indicateurs européens. Même si l'échantillonnage de l'UE englobe une grande variété de techniques et de processus différents, selon le domaine et la solution particulière proposée, les avantages et les inconvénients de l'échantillonnage européen sont assez évidents :

Avantages des échantillons européens :

- Estimations à jour au niveau européen lorsque des données nationales ne sont pas nécessaires.
- Réduction du fardeau de réponse.
- Contraintes de déclaration différentes : les petits pays peuvent être exemptés de la collecte des données.
- Parfaitement appropriés pour les entités multinationales (échantillon de groupes, par exemple) et les problèmes transnationaux.

Inconvénients des échantillons européens :

- Ventilation incomplète au niveau national.
- Données d'entrée inappropriées pour certaines statistiques dérivées.
- Coordination rigoureuse requise pour la conception de l'échantillon.
- Coût de la solution proposée du point de vue des ressources méthodologiques et techniques.
- Réticence prévue de certains fournisseurs ou utilisateurs des données qui ne souhaitent pas abandonner les données fiables touchant des pays.

Tous ces aspects soulignent la coordination entre les États membres et l'harmonisation entre les méthodes statistiques pour permettre la compilation d'agrégations européennes pertinentes (et de résultats nationaux connexes). Les exigences de qualité des systèmes d'échantillonnage de l'UE nécessiteront une « cohérence » importante des processus statistiques nationaux, laquelle nécessite qu'on se préoccupe des nouveaux aspects, comme les suivants :

- La mise à jour des bases de sondage et des périodes de référence des enquêtes. La fréquence et l'actualité de la mise à jour des bases de sondage des enquêtes dans les pays auront une influence importante sur les propriétés en matière de couverture de l'échantillon de l'UE.
- Le choix de différentes méthodes d'échantillonnage ou d'estimateurs différents. Dans certains pays, il existe des éléments d'échantillonnage non probabilistes et des contextes différents pour les seuils de clôture, ainsi que des techniques pour l'estimation de la proportion de la population se situant en dessous du seuil.
- La répartition de la population de l'enquête. L'efficacité des différents modèles de stratification et de répartition utilisés à l'étape de la conception peut varier d'un pays à l'autre, étant donné que les structures des populations visées par les enquêtes sont souvent très hétérogènes.
- Les effets du questionnaire et autres effets de mesure. Les différentes pratiques de mesure des pays, ainsi que les différentes façons dont les répondants interprètent les diverses questions, influencent aussi la conception de l'échantillon de l'UE.
- La non-réponse et son traitement. Les taux de non-réponse diffèrent entre les pays, de même que les caractéristiques et les causes de la non-réponse. Des données doivent être recueillies sur les risques de biais et sur leur sens probable.
- Le traitement des valeurs aberrantes. Des méthodes de rechange pour le traitement des valeurs aberrantes pourraient entraîner des résultats considérablement différents.

De nouvelles techniques statistiques doivent être explorées pour la compilation d'agrégats européens plus harmonisés sur le plan des intrants, afin d'être plus rentables et plus actuelles que les modalités actuelles.

3.2 Systèmes de traitement des données et d'exploitation

Des percées technologiques et méthodologiques ont fait ressortir la possibilité de mettre en place davantage de contrôles informatisés des données statistiques afin : i) de répondre aux besoins des utilisateurs de statistiques plus actuelles et d'améliorer la cohérence interne et la somme de données détaillées diffusées, et ii) de donner suite aux réductions budgétaires touchant la production de statistiques, grâce à l'optimisation de la qualité à toutes les étapes des enquêtes.

Ces exigences et ces contraintes ont mené à une démarche plus statistique en matière de qualité, les paradosées (c.-à-d. les données de traitement) étant recueillies à toutes les étapes d'une enquête (des concepts à la fin de l'enquête) et utilisées en « temps réel » pour l'analyse des améliorations successives de la qualité des agrégations, au cours du « cycle de vie » des données.

Les gestionnaires d'enquêtes ont commencé à élaborer des graphiques permettant de suivre continuellement l'influx de données et l'effet sur les estimations, et de les utiliser pour optimiser les décisions relatives à la qualité, en tenant compte des contraintes de temps et du fardeau de réponse. La nécessité de tels graphiques de gestion a entraîné l'élaboration de méthodes pour l'évaluation :

- de la gravité des anomalies décelées;
- de la fiabilité des corrections apportées;
- de l'importance des unités statistiques (c.-à-d. la contribution aux estimations finales pour un domaine d'étude particulier);
- des validations des ajustements faits, y compris l'évaluation et le perfectionnement des ajustements;
- de la fiabilité des données et des estimations finales.

3.3. Qualité des processus et qualité des produits

En réponse à la recommandation n° 15 du Leadership Expert Group (LEG) on Quality, selon laquelle « une liste générique doit être élaborée en vue d'un programme d'autoévaluation simple pour les gestionnaires d'enquêtes du SSE » (Lyberg et coll., 2001), Eurostat a approuvé, en 2002, le projet d'élaboration d'un programme d'autoévaluation (DESAP), dirigé par le Bureau statistique fédéral de l'Allemagne⁵.

Le DESAP prend la forme d'une liste générique, en vue de l'évaluation systématique de la qualité des enquêtes du SSE. Il est structuré selon les processus, ce qui signifie qu'il suit l'ensemble des processus d'une enquête, à partir des toutes premières étapes (décision d'entreprendre une enquête et conception de l'enquête), jusqu'aux étapes finales (documentation et diffusion). Même si l'objectif principal est d'évaluer la qualité globale d'une enquête et de compiler un profil de qualité englobant les composantes de qualité du SSE, l'orientation de l'examen des mesures d'amélioration doit aussi être assurée, ce qui pourrait faciliter une évaluation de base du risque de problèmes possibles liés à la qualité.

Le DESAP (disponible dans le [site Web Qualité d'Eurostat](#)) est assez largement utilisé dans le SSE. Par exemple, dans le cadre du projet pilote 1 Phare 2002 Multi Beneficiary Statistics Program financé par la Commission européenne, dix pays bénéficiaires ont procédé à 60 autoévaluations au total de la qualité des enquêtes, grâce à DESAP. Les principales conclusions découlant de la mise en œuvre large de DESAP sont les suivantes :

- La liste de vérification constitue un outil valable de mesure de la qualité. Elle permet une couverture systématique exhaustive de toutes les composantes de qualité et fournit des indications aux gestionnaires d'enquêtes concernant des aspects de la qualité qui auraient été laissés de côté autrement.
- La liste de vérification ne devrait pas être considérée isolément, mais plutôt comme un outil de mesure dans le contexte d'un programme exhaustif de gestion de la qualité. Un tel programme comprend notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un ensemble d'indicateurs de la qualité et du rendement des enquêtes, ainsi que de la documentation connexe concernant la qualité, des procédures pour la surveillance et l'amélioration de la qualité, et des outils de mesure correspondants de la qualité.
- La liste de vérification peut être considérée comme une évaluation superficielle provisoire de la qualité (tous les deux ans), qui vient compléter des examens plus exhaustifs lesquels sont entrepris moins fréquemment (tous les cinq à six ans).

⁵ Membres du projet : Bureau de la statistique de l'Autriche, Bureau de la statistique de la Finlande, ISTAT, Italie, Bureau de la statistique de la Suède et ONS au Royaume-Uni.

- Dans le cadre de l'évaluation provisoire, la liste de vérification devrait être remplie par l'ensemble de l'équipe chargée de l'enquête, y compris le gestionnaire de l'enquête et le fournisseur de services. Cela devrait s'accompagner d'un examen de la documentation relative à la qualité et des indicateurs, et devrait être suivi par un examen des résultats avec les cadres supérieurs.

- Les résultats d'une enquête particulière peuvent être passés en revue au fil du temps, au moyen d'un diagramme d'évaluation, à des fins de résumé. Toutefois, la liste de vérification n'est pas un outil particulièrement approprié pour les comparaisons entre les enquêtes, et elle est fondée sur des opinions et non pas sur des faits. Les comparaisons entre les enquêtes dépendent des rapports exhaustifs de qualité qui sont remplis.

Il est probable que le DESAP sera considéré comme un outil uniforme pour les autoévaluations dans le SSE à l'avenir. Afin de faciliter le tout, le Bureau de la statistique de la Lituanie a été mandaté par Eurostat pour préparer une version électronique de la liste de vérification.

4. DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LA QUALITÉ

4.1. Profils de qualité pour les indicateurs structurels

À titre d'étape majeure en vue de la diffusion de données de qualité, Eurostat a entrepris, en 2004, la diffusion de ce que l'on appelle des profils de qualité (Hahn, 2004), y compris un sommaire axé sur l'utilisateur des principales caractéristiques au chapitre de la qualité des indicateurs structurels, c'est-à-dire un ensemble d'indicateurs approuvés au niveau stratégique européen, afin de sous-tendre l'analyse produite par la Commission dans le rapport annuel au Conseil européen du printemps. Les profils de qualité visent des (ensembles) d'indicateurs, en vue de déterminer dans quelle mesure ils conviennent au processus stratégique visé, sur la base des caractéristiques de qualité des statistiques sous-jacentes, ainsi que de leur pertinence. Ils englobent : 1) une description de l'objectif et de la pertinence et comprennent une liste des dispositions législatives européennes pertinentes, 2) un aperçu de l'actualité et de la couverture, et 3) une description de l'exactitude et de la comparabilité des données résumées selon une échelle. Afin de permettre une évaluation rapide de l'adaptation à l'utilisation d'un indicateur structurel, les caractéristiques les plus importantes au chapitre de la qualité sont résumées dans 4) une évaluation globale suivant une grille uniformisée. Enfin, les profils de qualité visent à déterminer 5) dans quelle mesure un seul indicateur contribue à la qualité de l'ensemble, selon son potentiel au chapitre de l'analyse stratégique intégrée et comprennent des renseignements sur 6) la perspective de percées pour l'amélioration de la qualité d'un indicateur et, dans la mesure du possible, les coûts connexes.

Selon une démarche faisant intervenir des consultations avec les utilisateurs, Eurostat collabore étroitement avec les instituts statistiques nationaux pour produire des profils de qualité, y compris diverses rondes d'évaluation par des experts. Jusqu'à maintenant, des profils de qualité pour 23 indicateurs structurels ont été diffusés dans le [site Web Indicateurs structurels d'Eurostat](http://europa.eu.int/comm/eurostat/structuralindicators)⁶, et 15 autres profils de qualité doivent l'être d'ici le milieu de 2006. Les profils de qualité ont été très bien reçus par les utilisateurs et, dans certains domaines, font partie intégrante du processus de sélection stratégique des indicateurs au niveau politique le plus élevé. De même, les producteurs du Système statistique européen les apprécient dans le cadre du processus d'évaluation qui mène, dans plusieurs cas, à des améliorations de la qualité, grâce à l'établissement d'un dialogue explicite utilisateurs-producteurs, ainsi que pour accorder aux instituts statistiques nationaux et à Eurostat un nouveau rôle sur le marché de l'information au chapitre des profils de qualité, de même que pour les indicateurs structurels découlant de sources de données non officielles. Par conséquent, Eurostat a élargi cette démarche, afin d'englober aussi des indicateurs du développement durable, pour lesquels des profils de qualité deviendront disponibles au cours de la deuxième moitié de 2006.

⁶ <http://europa.eu.int/comm/eurostat/structuralindicators>

4.2. Métadonnées sur la qualité pour faciliter l'interprétation des statistiques publiées

Aujourd'hui, Internet est utilisé principalement pour la transmission d'informations statistiques. Toutefois, l'élaboration d'outils souples pour la visualisation ponctuelle des données est en cours (tableaux statistiques, graphiques bien conçus dans la couche supérieure de l'information et éventuellement intégrés dans un environnement narratif). Cette façon de faire permet de nouvelles possibilités de repérer l'emplacement des données proprement dites et des métadonnées correspondantes, ce qui sous-entend de nouveaux rôles pour les métadonnées sur la qualité.

Afin d'évaluer dans quelle mesure les données sur la qualité peuvent aider les utilisateurs à interpréter les données diffusées par les instituts statistiques, Eurostat a lancé en 2005 (Eurostat, 2005b) une étude portant sur un certain nombre de sites Web d'instituts statistiques nationaux, du point de vue de la diffusion des données et des données connexes sur la qualité. L'examen de ces sites Web a été effectué dans différentes perspectives :

- les préoccupations des différents types d'utilisateurs,
- l'accessibilité, la clarté et le caractère complet,
- les liens systématiques entre les ensembles de données pertinents.

À partir des conclusions de l'étude, certaines recommandations générales concernant l'évaluation de la qualité devraient être disponibles dans un site Web et devraient comprendre :

- des données suffisantes sur la qualité diffusées avec les données (ensembles) en question et non pas incluses « vaguement » dans un rapport sur la qualité de la construction générale de l'enquête.
- des rapports sur la qualité ou des métadonnées concernant la qualité et qui sont structurés selon un format modèle, afin de faciliter l'étude rapide du contexte, et non pas selon un format texte libre, qui nécessiterait du temps et des efforts pour trouver les détails;
- la présentation du rapport sur la qualité permettra la « manipulation », ainsi que le chargement automatique de l'information dans les systèmes d'information statistique;
- des données sur la qualité faisant suite aux demandes des utilisateurs, par exemple, au moment de la sélection de variables ou de séries chronologiques pour des thèmes d'intérêt particulier, on devrait fournir uniquement des données pertinentes sur la qualité;
- des sites Web comprenant des dispositifs de recherche pour une recherche « rapide » et « avancée » des données sur la qualité, répondant aux besoins de tous les types d'utilisateurs, et des données pertinentes en fonction des spécifications exactes.

5. CONCLUSION

La présente communication portait sur les progrès récents du SSE et faisait ressortir la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de la qualité pour améliorer la qualité des statistiques. Il s'agit de mesures qui servent au fonctionnement des organisations statistiques et de leurs systèmes statistiques, de mesures qui sont opérationnelles, afin d'optimiser les processus de production statistique, et des mesures pouvant aider les utilisateurs à interpréter les données diffusées. Il s'agit d'une réponse directe aux besoins des différents utilisateurs qui souhaitent obtenir plus de renseignements sur les pratiques d'Eurostat, sur la façon dont le traitement des données affecte la qualité et, avant tout, sur la façon dont Eurostat évalue les aspects de la qualité globale du SSE, par exemple, la diffusion de données pour l'élaboration de politiques, la cohérence des statistiques et la confiance à l'égard des statistiques produites.

RÉFÉRENCES

- CCSA (2005), "Outline of a project to promote the use and convergence of international quality assurance frameworks", SA/2005/13, Item 6, 12 août 2005.
- European Commission (2005), "*Communication from the Commission to the European Parliament and to the Council on the independence, integrity and accountability of the national and Community statistical authorities, Recommendation on the independence, integrity and accountability of the national and Community statistical authorities*", (COM (2005) 217).
- Eurostat (2003), "*Definition of Quality in Statistics*" adopté par le Eurostat Working Group "Assessment of quality in statistics" lors de la réunion d'octobre 2003, publié sur le site Internet de l'Eurostat: <http://europa.eu.int/comm/eurostat/quality>
- Eurostat (2005a), "*Elements of the national statistical institutes' and Eurostat's institutional set-up*", octobre 2005, publié sur le site Internet de l'Eurostat: <http://europa.eu.int/comm/eurostat/quality>
- Eurostat (2005b), "Report on the Member States experiences for assessing the quality of statistics", rapport non publié, 13 mai 2005.
- Hahn, M. (2004), "Quality Profile for Structural Indicators", Proceedings of the European Conference on Quality and Methodology in Official Statistics (Q2004), Mainz, Germany, 24-26 March 2004, CD-ROM. Publié sur le site web de la conférence <http://q2004.destatis.de> (ISBN 3-8246-0733-6).
- Lyberg, L. et coll. (2001), "*Summary Report from the Leadership Group (LEG) on Quality*", Proceedings of the International Conference on Quality in Official Statistics, Stockholm 14-15 May 2001, CD-ROM. Publié sur le site Internet de l'Eurostat: <http://europa.eu.int/comm/eurostat/quality>